

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 11 Janvier 2021

*Le 5 Janvier 2021, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 11 Janvier 21 à 20h30, en Conseil Ordinaire.*

*L'an deux mil vingt et un, le 11 janvier 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.*

Etaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Gaëlle FLOCH, Clément GOELDEL, Paul-Édouard LAROCHE, Julien RONDET.

Absents excusés : Dominique Pateiron, qui a donné pouvoir à Bernard Weiler  
Laurent Pateiron, qui a donné pouvoir à Jean-Marie Chappellet  
Didier De Amarin, qui a donné pouvoir à Gaëlle Floch  
Éric Girardin, qui a donné pouvoir à Bernard Weiler  
Stéphane Jeanty, qui a donné pouvoir à Dimitri Bouvier

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 14

## **ORDRE DU JOUR :**

**Délibérations :**

*01/2021 : Autorisation au Maire à liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget*

**Informations diverses :**

- **Programme de travaux 2021 : Église, Rénovation ancienne Mairie, Parking La Volière, Permis de construire - extension des locaux du club de Tennis, Travaux de Montchenot**
- **Plan de Sauvegarde communal**

**Questions diverses**

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès verbal du 7 décembre 2020. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Estelle COURTEIX accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## DÉLIBÉRATIONS

### 01/2021 : Autorisation au Maire à liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le vote de cette délibération intervient afin d'assurer le bon fonctionnement financier de la commune jusqu'au vote du prochain budget. Cela concerne le règlement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020.

Il est procédé au vote

**POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

### INFORMATIONS DIVERSES

#### • Programme de travaux 2021 :

- **Rénovation de l'Église** : Nous sommes toujours en attente du retour du contrat signé par la Préfecture de Région pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec la DRAC (service des Monuments Historiques), ce qui permettra ensuite d'engager le diagnostic sanitaire de l'Église. La demande de subvention au titre de l'entretien pour les travaux de toiture et de zinguerie du clocher n'a pas encore été acceptée par les services des Bâtiments de France.
- **Rénovation de l'ancienne Mairie** : Avant d'avancer dans le projet, il est maintenant indispensable de concrétiser le partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Reims. Il serait opportun de rencontrer Mme Catherine Vautrin, Présidente de la CUGR, pour lui porter à connaissance notre projet. Ce projet de lieu de vie - médiathèque pourrait être en grande partie subventionnable, par l'État, la Région, le département et la DRAC ainsi qu'au titre de la rénovation énergétique. Il faudra d'abord définir les besoins pour ensuite faire appel à un architecte. L'emplacement de l'école maternelle, que nous considérons comme essentielle à la vie communale et que nous souhaitons voir se maintenir, ne devra pas impacter la nature du projet.
- **Parking « La Volière »** : Nous sommes en attente de la division parcellaire réalisée par le géomètre et de l'estimation du CHU pour engager une négociation.
- **Phase 2 des aménagements sportifs** : Le permis de construire concernant la phase 2 du projet, avec la création de vestiaires et lieux de stockage pour le CAVAM et le Tennis-Club a été déposé mercredi 6 janvier auprès du service de l'urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand Reims.  
Pour rappel, cette phase concerne l'implantation d'un container « sanitaire » au niveau de la benne à verre et de 3 autres containers le long de la façade sud du terrain de tennis couvert. Ces 3 containers seront réservés aux associations sportives communales (CAVAM et TCVAM). 2 places de stationnement PMR seront créées au niveau 0, à côté de la nouvelle porte d'entrée du Tennis-Club. Les associations aménageront ensuite l'intérieur des containers comme elles le souhaitent.  
Il faut maintenant établir les dossiers de demande de subventions ainsi que le plan de financement. L'article 142 de la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique

(ASAP), dans le cadre du Plan de relance lié à la crise sanitaire du COVID 19, relève jusqu'au 31 décembre 2022 à 100 000 euros HT le seuil en-dessous duquel les marchés de travaux sont dispensés de publicité et de mise en concurrence. Il n'y aura donc pas de procédure d'appel d'offres pour cette deuxième phase. Il nous faudra toutefois faire établir 3 devis. Les dossiers de demande de subventions sont à déposer avant le 29 janvier en sous-préfecture.

- **Traversée de Montchenot** : La mission Unesco entame la phase rédactionnelle des fiches de travail à notre intention. Une délégation du Conseil scientifique de la mission devrait nous présenter un pré-projet lors de la prochaine réunion de conseil municipal. Ensuite, il faudra y associer la population de Montchenot et l'EHPAD ORPEA.
- **ORPEA** : Le Maire rapporte aux membres du conseil son dernier entretien avec la directrice. Aucune décision n'a encore été prise quant au devenir de la résidence. ORPEA compte actuellement 104 résidents au total dans les 2 entités, 2 étages sont inoccupés. La directrice ne recense aucun cas de COVID mais les mesures sanitaires ont malgré tout un impact important sur la santé psychologique des résidents. La campagne de vaccination démarre mardi 12 janvier pour 80 % des résidents (selon leur état de santé), ainsi que pour une partie du personnel.
- **Plan Communal de Sauvegarde** : Didier De Amarin en assure la mise à jour. L'inventaire du matériel communal disponible va y être joint. Une réunion de travail pour relecture est fixée au mercredi 20 Janvier 2021 à 20h30.
- **Voirie, alignement de la rue de la Jardine** : La mise en vente de la parcelle 376 impose une réflexion sur les possibilités d'accès à cette parcelle. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 51) préconise la création d'une aire de retournement, même si celle-ci ne semble pas obligatoire (l'impasse fait moins de 50 mètres). Le dossier est à étudier avec le vendeur.

### QUESTIONS DIVERSES

- Dimitri Bouvier rappelle le mauvais fonctionnement de la détection des véhicules du feu de Montchenot, qui reste souvent bloqué au rouge. Jean-Marie Chappellet contactera les personnes concernées.
- Les dossiers de biens sans maître sont toujours sans retour.
- Jean-Marie Chappellet intervient au sujet des défaillances de l'éclairage public. Les investigations sont en cours.
- Dimitri Bouvier rapporte les plaintes de la famille Carraud suite aux travaux chemin de la petite barbarie, concernant leur entrée (écoulement des eaux et accès plus difficile). Par ailleurs, Mme Ployez et Mr Mantsch souhaiteraient que le trottoir devant leur propriété rue du voisin ne soit plus recouvert de cailloux mais plutôt de gazon ou autre revêtement plus facile d'entretien. Une fois les travaux totalement achevés avec la pose des boules, il restera 2 places de stationnement de part et d'autres, une route de Montchenot, et un chemin de la petite barbarie.
- Clément Goedel détaille les derniers devis reçus :

- de maçonnerie pour la cour de la Mairie (2 500 €) et le monument aux morts (1 800 €)
- du paysagiste pour la Mairie (cour et massif arrière)

Concernant la fontaine de la rue du Voisin, le primaire a été posé et la peinture a été commandée (sera posée à réception par l'employé municipal).

- Suite à la démission de Cécile Decarreaux, la commission Fleurissement n'a plus de vice-président. Le Conseil souhaiterait la fusion des commission Fleurissement et Développement Durable pour en faciliter le fonctionnement. La nouvelle commission devra rapidement se mettre au travail, avec la prochaine commande des plantes et fleurs annuelles pour le printemps.
- Jardins Participatifs : Gaëlle Floch nous expose l'avancement des jardins, avec la préparation des plates-bandes (hivernage), disposées sous forme de mandala. Un habitant, au détour du promenade, a découvert les jardins et souhaite rejoindre le projet. Tout le site, Jardins-Espace Plein Air est d'ailleurs très fréquenté des promeneurs et sportifs, de tous âges.

Date du prochain conseil : Lundi 8 Février 2021 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15